

Les contributions

Contribution n°143 (Web)

▲ Par Cometto Louis

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 23h38

Suite au propos tenus sur la saturation du secteur des Arpons qui concentre les pistes bleues, il est nécessaire de compléter ces propos de façon factuel afin qu'il n'y ai pas de méprise sur ce sujet.

Documents joints

> 📄 Document n°1 > 📄 Document n°2 > 📄 Document n°3

Replier

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 1 jour.

Déposer une contribution

Contribution n°142 (Web)

▲ Par Murielle Magnin

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 23h11

Contribution enquête publique piste du Crêt de Talière.

Monsieur le commissaire enquêteur,

après avoir lu le dossier d'étude d'impact je tire les conclusions suivantes.

- la justification de cette création de piste n'est pas démontrée. C'est la recherche d'une piste bleu "commerciale" (introduction page 10) ! Il n'est pas montré l'attente, justement de cette clientèle. Qu'est ce qui prouve un besoin de piste bleue en ce lieu ? Le secteur est déjà desservi par une bleue.

- il est expliqué que ce secteur est dépourvu de piste facile (bleu) (page 169). Ce reproche est injustifié. Le Crêt de la Talière sépare le versant NordEst de la station, pourvue de rouges et noires et le versant Est, parcouru par de nombreuses bleues. Cette piste, sur ce même versant Est, ne ferait qu'une piste de plus dans ce secteur déjà bien pourvu. La simple lecture du plan suffit à le comprendre.

- Il est proposé par ces travaux de "baliser et sécuriser un itinéraire dans un secteur déjà fréquenté par le hors-piste" (page 170). Hors l'attrait de la station est justement d'offrir de petits hors piste, avec peu de danger permettant une approche quasi familiale de la discipline. Et pour le coup, j'en témoigne, cet élément attire une clientèle bien plus sûrement qu'une piste de plus, car le hors piste sans danger est une chose rare en station. en effet au fil du temps les pistes ont fini par envahir les domaines hors piste faciles.

- Les travaux de déblaiement et de remblaiement seront particulièrement impactants sur le chaos rocheux. Elle devra être facile d'entretien, c'est à dire dammable avec peu de neige puisque la tendance est à la baisse de l'épaisseur du manteau. Le paysage et l'habitat qu'il représente devront être fortement modifié afin de dérouler la piste. Le caractère de ce paysage sera anéanti.

- Plus bas, l'impact sur la lande à Rhododendron et le mélézin sera tout aussi préjudiciable. Quel gâchis pour une piste inutile !

- Cette piste semble s'inscrire dans le projet plus globale de liaison avec Albiez (Projet SCOT Maurienne). Comme pour l'enquête du télésiège de Chaudanne, le projet de liaison est saucissonné en petites unités qui pris une à une n'ont aucune utilités, mais trouvent peut être une cohérence à l'échelle d'une lecture plus large. En quoi cette piste est-elle utile au projet de liaison ? Et quel est d'ailleurs ce projet ? Sans présentation globale, sans analyse des flux skieurs comment anticiper le besoin d'une piste, bleu, ici ?

- Pourquoi encore détériorer le milieu naturel et le paysage pour la seule activité de ski. L'avenir de nos stations (les tendances de la clientèle et les études liés au réchauffement climatique) est à un tourisme 4 saisons. Ce projet pour l'hiver ruine les 3 autres saisons : pour le printemps, l'été et l'automne, ce paysage est aussi ouvert, facile et beau. Argument utilisé pour justifier sa destruction pour une seule finalité hivernale.

- Plus globalement, j'en arrive à admirer la ténacité des aménageurs de stations qui malgré la baisse de fréquentation (en nombre de passage skieurs), le coût croissant des investissements et de l'entretien, le coût de l'énergie, la rareté de l'eau pour faire de la neige artificielle, le raccourcissement inquiétant de la saison ski, la baisse de l'épaisseur de neige (En 2021/2022 les Karellis ont fonctionné avec 3 m de neige cumulée au lieu des 9 habituels) persistent dans une perpétuelle transformation de la montagne pour la seule activité de ski.

- Je suis donc farouchement contre ce projet qui est gâchis pour les autres saisons, un gâchis pour le paysage et la naturalité de cette crête. Il est inutile pour la station actuelle et non démontré dans le cas d'un projet plus vaste de liaison avec Albiez.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Replier

Contribution n°141 (Web)

▲ Par Julien guédon

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 21h19

Bonjour,

Je suis favorable à la création de cette nouvelle piste.

J'adore skier aux karellis et j'ai hâte que les projets d'évolution de la station puissent aboutir rapidement. Un peu de changement ferait le plus grand bien et augmenterait l'attractivité de la station.

Cette nouvelle piste va être magnifique et permettra à tous le monde de profiter facilement de son paysage .

Replier

Contribution n°140 (Web)

▲ Par Carnevale Gilles

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 21h15

J'ai l'impression qu'aux Karellis on n'a pas conscience du formidable potentiel de notre nature. Sa préservation doit être notre seul investissement pour nos enfants et les touristes qui découvrent ce lieu reculé, caché et par endroit encore bien préservé.

Les skieurs de niveaux intermédiaires qui désirent passer du secteur station au secteur de la Plagne ont déjà la possibilité de prendre les piste bleues des Mottes, Vinouve et Guetton.

Rajouter une piste bleue, pour quoi faire ?

Avec la réduction des chutes de neige et le réchauffement climatique, le scénario qui se dessine est tracé d'avance :

Une piste bleue plein sud donc surexposée aux rayons du soleil ... donc un enneigement artificiel conséquent pour compenser , ... donc un captage d'eau encore plus grand.

Une remontée mécanique supplémentaire donc un besoin énergétique encore plus grand pour la station... qui salt prédire ce que le KWH coûtera les hivers prochains. Quelle est la rentabilité économique de ce projet ?

Des travaux de terrassement avec une partie déboisement, même si limités donc une dégradation de l'environnement (Zone sensible de l'étude d'impact) irréversible !!!

D'un point de vue économique et écologique, ce projet est un non sens !

Mon avis est donc défavorable .

Replier

Contribution n°139 (Web)

▲ Par Derely Anne

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 21h12

Ny a t il pas assez de pistes pour s'amuser aux Karellis? Pourquoi vouloir Toujours plus je suis contre .ce projet .. pensons à préserver notre montagne pour ce qu'il en reste ...

Replier

Contribution n°138 (Web)

▲ Anonyme

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 19h25

Dans les commentaires que je lis, on entend parler de secteur magnifique, d'une piste inutile puisqu'on peut y faire du ski hors-piste, d'une expérience de haute montagne, de destruction de l'espace naturel. Notre station que je sache est une station familiale. Je pense dans cette réflexion aux enfants qui débutent en ski, aux débutants de tous âges et aux anciens qui ont connu ces secteurs mais ne peuvent plus en profiter (trop difficiles à pied en été, pistes de ski des crêtes ou des chamois devenues trop difficiles l'hiver). Pour moi cette piste bleue située en altitude devraient permettre à tous de découvrir les paysages naturels de haute montagne. Alors si quelques aménagements acceptés par les commissions d'environnement peuvent permettre cela. Il paraît un peu égoïste de dire que la création d'une telle piste ne doit pas se faire alors qu'elle permet à tous de profiter de ce petit trésor. La piste des Arpons est saturée, et le paysage loin d'être magnifique. Alors merci de penser que nous anciens, nous enfants et nous modestes skieurs aimerions skier au calme de cette zone. Ainsi, nous aurions les copies pour découvrir sur les skis les forêts, et la Talière pour découvrir ce paysage sauvage et minéral au-dessus des 2000 m . Les pistes des Arpons étant pour ceux qui veulent skier, skier. D'ailleurs je proposerais que cette piste soit une piste cool comme la partie bleue des Mottes. Merci d'avoir lu et de tenir compte de l'avis de tous

Replier

Contribution n°137 (Web)

▲ Par michel

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 18h03

Habitant de la commune et utilisateur avec mes enfants et petits-enfants de la station des Karellis, je suis très favorable à la création de cette piste de Tallieres. La station ne dispose pas de piste bleue de retour hormis des chemins, cette piste permettra à tous et notamment aux familles avec enfants de profiter au maximum du domaine skiable .

Bien sûr ils y a des opposants à ce projet qui se réclament de sensibilité écologique (c'est la grande mode) et d'autres qui veulent profiter égoïstement d'un secteur hors-piste ou qui veulent garder un secteur où on peut randonner l'été (je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi une piste de ski l'empêchera). La station doit vivre et il faut qu'elle évolue pour le bien être des vacanciers, des habitants et des personnes qui travaillent sur la station.

Replier

Contribution n°136 (Web)

▲ Par FNE Savoie

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 17h38

Vous trouverez ci-joint l'avis de l'association FNE Savoie pour l'enquête publique en objet.

Document joint

> 📄 Document n°1

Replier

Contribution n°135 (Web)

▲ Par BERNARD

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 17h32

Talleyrand écrivait que "La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée"

Sur le schéma présenter dans l'étude d'impacte il est dit que « dans la partie sommitale de la piste bleue de Talière, serait créer un élargissement de l'accès amont depuis les CHAUDANNES ».

Doit on en déduire que l'élargissement ne concerne que l'accès amont à la piste bleue de Talière pour des skieurs en provenance du télésiège des chaudannes, ou si l'on s'en tient à la préposition « DEPUIS » qui indique la durée d'une action à partir d'un moment précis ou d'un point de départ suivie de son complément de lieu les chaudannes,

Le projet présenter escamoterait le fait que la piste bleue (chemin en travers) en provenance de l'arrivée du télésiège des chaudannes en direction des mottes face l'objet d'un élargissement sur toute sa longueur.

Ce qui serait intrinsèquement un autre projet ou un oubli volontaire de la part du maître d'ouvrage afin de rester sur un projet de création d'une piste de ski d'une superficie inférieure à 4 hectares.

Document joint

> 📄 Document n°1

Replier

Contribution n°134 (Web)

▲ Par Magnin Lionel

🕒 Déposée le 16 novembre 2022 à 16h49

Bonjour,

Ce secteur est l'un des plus fréquentés par les randonneurs de la station en été. Le télésiège de Vinouve rend cette crête facilement accessible et permet à des familles et des marcheurs de niveau moyen d'accéder à un paysage de haute montagne très préservé. L'itinéraire traverse des milieux variés comme le souligne l'étude d'impact et c'est ce qui fait tout son intérêt. Les parties les moins agréables sont celles qui traversent les milieux rudéraux.

Maintenir cette zone vierge de nouveau terrassement dans l'optique de développer une offre touristique complémentaire au ski alpin me paraît donc judicieux dans un contexte où les stations devront s'adapter (changement climatique, incertitude sur le pouvoir d'achat). De plus, visuellement les pentes me paraissent assez importantes et je suis surpris du classement « bleu » de cette potentielle piste.

Cordialement.

Replier

Apportez votre contribution à cette enquête publique : [Déposer une contribution](#)

A propos

Ceci est la version dématérialisée du ou des registre(s) de l'enquête publique "MONTRICHER-ALBANNE : Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste de ski alpin (D.A.A.P.) - Piste de Talière sur le domaine DES KARELLIS".

Retrouvez tous les registres dématérialisés du département n°73 - Savoie

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE

📍 Adresse
161, rue de la mairie
Le Bochet
73870 MONTRICHER-ALBANNE

🕒 Voir les horaires d'ouverture

Adresse postale

Mairie de Montricher-Albanne
à l'attention de monsieur Christian VENET commissaire enquêteur
« Enquête publique - Création de la piste de Talière »
161, rue de la mairie
Le Bochet
73870 Montricher-Albanne

ANALYSE DU TAUX D'OCCUPATION DES REMONTEES SAISON 2013/2014

30/04/2014	PASSAGES 13/14	DENIV/ (Hm)	DENI/PAS	%DENIV/TOTAL	%PAS/TOTAL	OCCUP MAXI	TAUX OCCUP	RAPPEL 06/07	RAPPEL 05/06	RAPPEL 04/05
TSD PLAN DU FOUR	345 114	4,1	1 414 967	19%	16%	1 440 000	24%	23%	43%	45%
TSF LES CHAUDANNES	96 966	5,2	504 223	7%	4%	924 000	10%	17%	28%	30%
TSF LES FONTAGNOUX	254 554	3,6	916 394	12%	12%	1 620 000	16%	17%	21%	24%
TSF LES ARPONS	340 159	3,5	1 190 557	16%	16%	1 620 000	21%	30%	21%	25%
TSF PORTE BRUNE				0%	0%				17%	18%
TSD DE VINOUE	364 687	5,2	1 896 372	26%	17%	1 920 000	19%	19%		
TSF LES GRANGES	91 697	0,5	45 849	1%	4%	792 000	12%	19%	16%	15%
TK DES FAYSES			0	0%	0%			6%	11%	13%
TK CASSE MASSION	40 094	3,5	140 329	2%	2%	491 400	8%	7%	6%	14%
TK TETE D'ALBIEZ 1	38 826	4,9	190 247	3%	2%	648 000	6%	1%	8%	5%
TK TETE D'ALBIEZ 2	65 137	4,9	319 171	4%	3%	648 000	10%	13%	9%	24%
TK RAMA				0%	0%			9%	17%	16%
TK PLAGNE	125 328	3,9	488 779	7%	6%	696 000	18%	18%	10%	11%
TK ALBANNIE	87 284	1,8	157 111	2%	4%	499 200	17%	11%	17%	17%
TK PRES 1	90 700	0,3	27 210	0%	4%	691 200	13%	22%	18%	20%
TK PRES 2	121 228	0,8	96 982	1%	6%	691 200	18%	11%	30%	27%
TK LOIX	124 337	0,3	37 301	1%	6%	768 000	16%	19%	35%	33%
TK MOULIN	0	0,0	0	0%	0%	0			14%	14%
TELECORDE				0%	0%	0	NR	NR	NR	NR
TAUX MOYEN 13/14	2 186 111	42,6	7 425 494	100%	100%	13 449 000	16,3%			
TAUX MOYEN 06/07	2 498 073	49,9	8 471 428	100%	100%	13 508 585		18,5%		
TAUX MOYEN 05/06	2 520 149	48,9	7 975 197	100%	100%	12 679 464			19,9%	
TAUX MOYEN 04/05	2 486 827	48,9	7 949 635	100%	100%	12 679 464				19,6%

DENIVELE/PASSAGE=la dénivêlee de l'appareil (Hm) X nb passages réalisés

TAUX OCCUP=passages effectués/capacité de l'appareil (nbr heures d'exploitation /débit théorique de l'appareil)

TAUX OCCUP RAPPEL =40% saturation 30% excellent 25% bon 20% moyen 15% mauvais

EVOLUTION DES PASSAGES DU PARC RM

PT 7

NOM	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
TSE FORTE BRUNE	197 106	191 430	237 205	128 533	152 293	164 792	136 266	153 748								
TSD DE VINOUE																
TSD PLAN DU FOUR	597 724	632 874	526 437	539 289	563 843	559 652	603 773	582 991	373 817	440 973	427 820	387 078	370 892	377 629	364 687	367 192
TSE CHAUDANNES	249 790	305 204	303 477	298 597	317 138	295 412	253 355	252 341	331 672	363 255	423 655	353 718	253 854	350 021	345 114	321 857
TK ARPONS	194 910	238 853	225 350	255 493	240 735				161 285	152 299	119 844	121 000	143 739	109 687	96 986	98 892
TSE LES ARPONS																
TK PLAGNE	126 500	142 829	139 069	123 928	126 172	55 470	51 650	53 898	480 299	460 907	433 726	421 925	442 556	365 958	340 159	357 297
TSE LES GRANGES	108 327	103 915	119 590	106 416	108 980	114 086	113 303	117 667	123 478	156 965	153 447	142 327	153 447	125 023	125 328	133 078
TK LES FAYSES	80 303	97 054	82 467	50 201	77 388	61 407	47 768	32 317	116 350	106 860	100 002	104 914	94 923	91 340	91 697	86 228
TSE FONTAGNOUX																
TK CASSE MASSION	240 182	239 392	42 956	20 481	21 500	47 981	22 425	27 726	276 340	299 230	247 102	236 868	205 030	248 748	245 554	267 115
TK TETE D'ALBIEZ 1	18 510	22 841	16 600	10 075	0	7 675	2 452	8 202	32 327	45 887	71 632	57 326	44 098	50 115	40 094	41 996
TK TETE D'ALBIEZ 2	91 321	73 749	101 037	83 755	111 268	85 728	64 254	51 805	7 447	7 875	21 375	20 510	18 184	51 606	38 826	72 018
TK RAMA	101 523	98 259	86 517	98 499	93 176	85 285	95 924	108 933	60 201	56 529	99 361	83 434	114 361	57 062	65 137	32 785
TK ALBANNE	40 395	88 863	49 717	70 482	62 320	69 912	76 617	77 185	55 165	89 397	89 037	74 277	37 861	81 573	87 284	71 415
TK PRES 1	74 689	43 362	126 861	158 300	135 379	110 688	126 980	115 612	150 839	99 189	144 267	137 829	123 669	102 028	90 700	80 915
TK PRES 2	156 222	128 950	62 496	139 865	99 880	128 387	171 523	198 814	72 929	158 988	145 758	124 199	82 245	114 603	121 228	66 768
TK BABY TANNA	172 446	158 421														
TK LOIX	122 151	128 316	111 399	108 835	96 421	105 359	100 831	109 987	148 415	128 265	130 742	132 519	127 115	120 814	124 337	108 921
TK MOULINS	93 240	79 671	50 823	86 621	67 450	70 016	42 645	44 876								
TELECORDE							NR									
TOTAL	2 665 339	2 773 983	2 628 686	2 608 862	2 666 342	2 517 550	2 488 827	2 520 149	2 488 073	2 700 840	2 607 768	2 397 924	2 096 388	2 246 206	2 177 111	2 107 377
NBRE JOURS/KEUR SEJOUR	269 700	266 340	272 026	260 984	255 820	268 973	257 145	266 661	247 751	257 236	266 816	256 067	222 887	214 102	206 745	200 662
NBRE JOUR/ SKIEUR EXT	43 701	44 637	44 043	43 343	47 860	52 308	48 016	44 772	52 872	52 726	48 633	52 992	50 622	52 425	56 634	55 427
TOTAL	313 401	310 977	316 069	304 327	303 680	311 281	305 161	311 423	300 623	309 962	305 449	288 059	273 509	266 627	263 379	256 089

Analyse de l'utilisation du domaine skiable par les skieurs

Cette analyse est menée à partir du relevé des passages des appareils sur l'ensemble des saisons. La dernière année de référence est 2013/2014. En 2015, j'ai cessé mon activité en tant que directeur de la RARM .

La question se pose : Est-ce que sur la période 2015 / 2022 les indicateurs ont changés ?

Cette note complémentaire fait suite aux commentaires N°66 de Mr Perez affirmant que 70% des skieurs utilisent les pistes bleues qui ne représentent que 33% des pistes de notre domaine. La conséquence annoncée est la saturation des pistes du secteur des Arpons et de son TSF. Donc il faut des pistes bleues !

Afin de rester factuel, ci-joint le relevé des passages RM sur la période de 1999 à 2014 qui permet de mettre en évidence la répartition des passages et l'évolution de ces passages dans le temps suite à la réalisation de nouveaux appareils et / ou aménagements du domaine skiable (Pj 1)

-A remarquer en relation avec l'enquête actuelle et ma contribution à l'enquête N° 6 que la réalisation du TSD de Vinouve en 2006 a complètement modifié l'accès au secteur des Arpons, tout en gardant une attractivité sur le secteur des Karellis qui propose majoritairement des pistes rouges.

-La crainte de déséquilibrer le domaine skiable ne s'est pas produite, bien au contraire, **les skieurs aiment et pratiquent les pistes rouges bien entretenues comme c'est le cas dans notre station.**

La démonstration de cette affirmation réside dans le calcul de fréquentation des appareils et par un indicateur (Pj 2) dit « taux d'occupation » qui prend en compte les temps de fonctionnement, les passages réalisés et le dénivelé de l'appareil.

-A remarquer **le TK de la Plagne** qui n'a cessé de progresser (en 2014 18 %) bien que classé difficile. Il répond à sa mission première avec le basculement sur le secteur Karellis, le retour station se faisant majoritairement par la piste des Copies / piste du lac adorées par les enfants.

L'attractivité amenée par la réalisation de la piste des crêtes, seule piste noire du secteur, souvent travaillée dans son intégralité est indéniable.

Le projet de la piste de Talière va enlever tout intérêt à cette piste sacrifiée.

-**Concernant les Arpons**, le taux d'occupation en 2014 est de 21 % ce qui est limite « moyen » donc loin de la saturation à 40%.

La sensation d'affluence est liée principalement à l'enseignement du ski et la concentration des jeunes skieurs sur une courte plage horaire. Le ressenti de fluidité sur les pistes desservies est largement exprimé pendant cette enquête.

L'ensemble de ces éléments me conduisent à **confirmer mon avis négatif pour le projet de la piste de Talière .**

C'est un mauvais projet qui n'amènera rien de plus pour nos skieurs et détruira les utilisations multiples actuelles sur l'ensemble du secteur de Talière.

Louis COMETTO

COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE

**REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES
ET DES PISTES DES KARELLIS (RARMK)**

CREATION DE LA PISTE DE TALIÈRE

ENQUETE PUBLIQUE DU 17/10 AU 18/11/2022

AVIS DE FNE SAVOIE

Le contexte

La RARMK projette la réalisation de la piste dite de Talière dont les caractéristiques seront les suivantes :

- Longueur : 1480 m
- Dénivelé : 340 m de 2105 à 2435 m
- Pente moyenne : 23 % ; pente maximum : 40 %
- Surface terrassée : 3,6 ha
- Volume des déblais-remblais : 34500 m³
- Hauteur des affouillements-exhaussements : 8,8 m + 7,4 m

Cette piste sera parallèle, côté Est, au TS des Chaudannes qui permet d'accéder au point haut de la piste. La piste est au cœur du domaine skiable des Karellis.

Par décision du 16/07/2021, l'Ae a prévu que le projet est soumis à évaluation environnementale. Cette décision demande, en particulier, de « restituer l'opération au sein d'un périmètre pertinent au sens de l'Art. L122-1 du Code de l'Environnement incluant notamment l'opération de remplacement du télésiège des Chaudannes et tous autres travaux détenant un lien fonctionnel avec celle-ci en intégrant les liaisons interdomaines qu'elle favorise ».

Un dossier incomplet

Les objectifs globaux de cette piste sont donnés (page 170 de l'étude d'impact) :

- « Développer l'offre de ski en altitude (au-dessus de 2100 m)
- Mieux répartir les skieurs sur le domaine skiable
- Proposer des rotations « tout public » (...)
- Baliser et sécuriser un itinéraire dans un secteur déjà fréquenté par le hors-piste » (...)

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature

26 passage Charléty – 73000 Chambéry

04 79 85 20 03 – savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

Il n'est donc pas retenu dans les objectifs fixés à cette piste et précisés dans le dossier mis à l'enquête, d'être un élément fonctionnel dans un ensemble de liaisons-ski.

La MRAE, dans son avis du 26/04/2022, note que la place de la piste de Talière dans le projet global à l'étude, est loin d'être précisée dans le dossier et renouvelle la demande déjà exprimée dans la décision du 16/07/2021.

« L'Autorité environnementale, recommande de revoir le périmètre du projet sur la base d'une analyse des liens fonctionnels entre les différentes opérations d'aménagement projetées sur le secteur. Seule une approche de ce type peut permettre d'apprécier l'ensemble des incidences environnementales du projet et en conséquence les mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation nécessaires. Le périmètre actuellement retenu conduit à une situation dans laquelle la MRAe n'est pas mise en mesure de rendre un avis éclairé » (synthèse de l'avis page 3).

A cette demande, la réponse de la RARMK de juillet 2022 couvre 3 pages mais n'apporte guère de précisions sur les liens fonctionnels de la piste de Talière avec le télésiège des Chaudannes et le projet de liaison Albiez-Les Karellis. « Les projets.... ne sont pas encore localisés avec précision sur ce territoire » page 7 de la réponse de la RARMK.

Nous rappelons que la liaison Albiez-Karellis (UTN Structurante) :

- A fait l'objet d'un avis défavorable de la commission d'enquête du SCOT Maurienne UTNS₂ liaison Albiez-Karellis : « supprimer la liaison TS Albiez-Karellis »
- A néanmoins été retenue dans le SCOT approuvé le 20/02/2020
- A fait l'objet d'un recours contentieux déposé le 5/08/2020 et non jugé à ce jour au TA de Grenoble
- A été suspendu par ordonnance du 9/04/2021 du TA.

De même pour le projet de remplacement du TS des Chaudannes, un recours a été déposé le 26/05/2021 (non jugé à ce jour) et un référé suspension a été obtenu le 23/07/2021.

FNE Savoie émet donc un avis défavorable au projet de la piste Talière car le rôle de ce projet dans l'UTN structurante liaison Albiez-Les Karellis n'est pas défini contrairement à ce que prévoit l'art L122-1 du Code de l'Environnement.

A noter que la commissaire enquêtrice dans l'enquête publique « Remplacement du télésiège des Chaudannes » du 23/10/2020, avait également souligné que « le maître d'ouvrage a brouillé la lecture et la compréhension du projet par le public, en omettant d'indiquer les projets à proximité qui peuvent avoir un lien avec ce remplacement et sont, pour partie, en cours de réalisation ». Et la commissaire enquêtrice avait donné un avis défavorable au projet de remplacement du télésiège des Chaudannes. Pour le projet de piste de Talière, la RARMK reprend le même détournement.

Par lettre du 20/05/2022, les associations Vivre et Agir en Maurienne, FNE Savoie, FNE Aura avaient alerté le Préfet de Savoie : « ce projet s'inscrit donc clairement dans le cadre du projet de liaison entre Albiez et les Karellis et la restructuration des deux domaines skiables et il semble pertinent de l'analyser comme tel en prenant en compte les impacts cumulés ».

Une piste nuisible pour l'environnement

Le dossier d'enquête précise que le projet se situe dans un environnement de qualité. Il se situe :

- En partie dans la ZNIEFF de type « forêt de Vinouva et abords du col d'Albanne » (page 89 de l'étude d'impact)
- En partie (zone basse de la piste) dans un réservoir de biodiversité défini par le SRADDET (page 94 de l'étude d'impact)
- Dans 5 grands habitats dont 3 d'intérêt communautaire (page 97 de l'étude d'impact)

25 espèces d'oiseaux dont certains nicheurs ont été observés dans l'aire d'étude (page 117 de l'étude d'impact). « Le Tétraz Lyre qui possède un enjeu local fort est également présent, en période de reproduction dans la zone d'étude » (page 132 de l'étude d'impact).

L'étude d'impact précise enfin page 135 que le territoire bénéficie « d'un environnement et de paysages remarquables » (pages 135 de l'étude d'impact).

Dans sa réponse de juillet 2022 à l'avis de la MRAe, la RARMK confirme l'attrait du site concerné : « Il est important de rappeler que le site du projet de la piste de Talière est déjà très fréquenté par les skieurs hors-pistes ».

Des terrassements avec des exhaussements ou affouillements de 8 m, même sur une surface dite réduite de 3,6 ha avec des déblais de 34 500 m³ porteraient atteinte à cet environnement de qualité.

Aussi FNE Savoie donne un avis défavorable au projet de piste de Talière en raison des atteintes à l'environnement provenant notamment d'un terrassement important sur 3,6 ha.

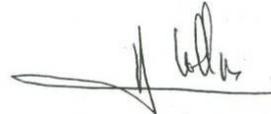
Une enquête du cabinet G2A soulignait déjà en 2018 que l'attractivité des destinations de montagne reposait, notamment, sur « des valeurs fortes et affichées en faveur du respect de l'environnement » ; nous ne nous laissons pas de pointer les dangers économiques liés à la fuite en avant de l'aménagement de la montagne.

A Chambéry, le 15 novembre 2022

Marc PEYRONNARD, Président



André COLLAS, Secrétaire



France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature

26 passage Charléty – 73000 Chambéry

04 79 85 20 03 – savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie